



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/17

Reçu en Préfecture le : 21/11/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 20 novembre 2017
D-2017/465

Aujourd'hui 20 novembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Alain SILVESTRE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Catherine BOUILHET

**CAPC musée d'art contemporain. Concession du droit
d'usage de la marque Ticket mécène à la Ville de Roubaix.
Changement des œuvres à restaurer. Autorisation. Signature**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2013/0094 en date du 25 février 2013, le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux autorisait le lancement d'un concept original initié par le CAPC musée d'art contemporain : le *Ticket Mécène*.

Le principe de l'opération a pour but l'achat d'une œuvre destinée à la collection du musée d'art contemporain par des groupes identifiés tels les visiteurs du Musée, des partenaires privés comme des entreprises ou des associations, chacun versant un montant dont l'addition correspond au prix total d'une œuvre à acquérir.

Afin de garantir les intérêts de la Ville de Bordeaux, le concept de *Ticket mécène* a été déposé le 04 février 2013 sous forme de marque auprès de l'INPI sous le n° 133979906 pour les classes 36 et 41.

La Ville de Roubaix, séduite par ce concept original et ambitieux, nous a fait part de son souhait de mettre en place un dispositif analogue pour permettre à son Musée d'Art et d'Industrie André Diligent, La Piscine, la restauration d'une huile sur toile de Edouard Toudouze intitulée « Fleur d'automne, 1980 ».

Une convention a ainsi été rédigée afin de définir les droits et obligations des deux collectivités dans cette concession de marque qui, selon la réglementation en vigueur, doit également faire l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI.

Or la Ville de Roubaix vient de nous faire savoir que pour des raisons techniques, le tableau de Edouard Toudouze ne pourra pas être restauré comme prévu. Il est proposé à la place une huile sur toile de Pierre-Jean-Edmond Castan, une pièce d'art appliqué (robe perlée de 1926) et deux panneaux décoratifs de Delfortrie.

Un avenant a été ainsi rédigé tenant compte de ces modifications.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Concession du droit d'usage de la marque Ticket Mécène Avenant N° 1

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé,
agissant aux fins des présentes par délibération n°
du Conseil Municipal en date du
reçue en Préfecture de la Gironde en date du

D'UNE PART

Et

La Ville de Roubaix, représentée par son Maire, Monsieur Guillaume Delbar,
agissant aux fins des présentes par délibération n° 474
du Conseil Municipal en date du
reçue en Préfecture de Lille en date du

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Par délibération D2017/173 du 9 mai 2017, la Ville de Bordeaux concédait un droit d'usage de la marque Ticket Mécène à la Ville de Roubaix. Cette dernière souhaite apporter des changements à la convention pré citée.

Article unique

Dans le dernier alinéa du préambule de la convention adoptée par la délibération du D2017/173 du 9 mai 2017 du conseil municipal de la Ville de Bordeaux , les termes « *la restauration d'une huile sur toile de Edouard Toudouze intitulée « Fleur d'automne, 1980 »* » sont remplacés par les termes « la restauration d'une huile sur toile de Pierre-Jean-Edmond Castan, d'une pièce d'art appliqué de 1926 (robe perlée en dentelle) et deux panneaux décoratifs de Delfortrie ».

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Po la Ville de Bordeaux,
Son Maire,
Alain Juppé

Po/la Ville de Roubaix
Son Maire, Guillaume Delbar
Ou son Elu Délégué, Frédéric Minard

